

TARIFS DE LA TAXE DE NAVIGATION 2018

La taxe de navigation est obligatoire et vous permet de naviguer sur le lac de Cazaux – Sanguinet et sur celui de Biscarrosse – Parentis-en-Born. Le règlement de cette taxe est matérialisé par une vignette à coller sur les embarcations. Les embarcations sans moteur sont exonérées de cette taxe. **Un moteur propre est un moteur 4 temps construit après le 1^{er} janvier 2008 (sur justificatif de facture moteur ou attestation du vendeur).**

CATEGORIES	TARIFS ANNEE CIVILE	TARIFS AU MOIS	TARIFS A LA SEMAINE
Bateaux à moteur de moins de 10 CV réels (7,4 KW) et embarcations équipées d'un moteur d'appoint (thermique ou électrique)	25 €	16 €	
Bateaux à moteur de 10 CV (7,4 KW) à moins de 50 CV (36 KW) réels	80 €	49 €	30 €
Bateaux à moteur de 50 CV (36 KW) réels à moins de 100 CV (73 KW) réels	105 €	63 €	
Bateaux à moteur de 100 CV (73 KW) réels à moins de 150CV (110 KW) réels	152 €	101 €	79 €
Bateaux à moteur de 150 CV (110 KW) réels et plus et Jet skis et engins assimilés quand ils sont autorisés (Lac Nord). Bateaux à turbines	200 €	124 €	
Bateaux à moteur propre 4 temps de moins de 100 CV (73 KW) réels	76 €		
Bateaux à moteur propre 4 temps de 100 CV (73 KW) réels et plus	132 €		